

suspension de pret demande de formulaire

Par nicole56, le 09/10/2009 à 08:21

bonjour, etant dans une situation financiere et familiale delicate je voudrais avoir des renseignement.j ai entendue d un formulaire qui pourrait permettre de suspendre des prets pendant une periode ,mais je ne connais pas les modalitees.pourriez vous m apporter une reponse sur les differentes possibilites.je vous remercie.

Par Isabelle FORICHON. le 09/10/2009 à 09:39

Bonjour,

En effet, certains contrats de prêt le prévoient. Il vous faut relire l'offre que vous avez signée car les conditions pour y accéder sont draconiennes et ont été prévues dans ce contrat. Par exemple vous ne pouvez suspendre vos mensualités que si vous avez déjà effectué 24 remboursements....

Bon courage pour la lecture...

Cordialement

Par jeetendra, le 09/10/2009 à 09:43

[fluo]CRESUS BRETAGNE[/fluo]

5 Place Nicolas Appert 29200 BREST

TEL: 06.15.8.66.94 www.cresus-bretagne.fr

[fluo]UDAF du Morbihan[/fluo] 47, rue Ferdinand-le-Dressay BP 74

56002 VANNES Cedex Tél.: 02 97 54 13 21 Fax: 02 97 47 81 74

Mèl: udafmorbihan@udaf56.asso.fr

Site Internet: www.udaf56.fr

Bonjour, oui vous pouvez demander à bénéficier d'un délai de grace de deux ans maximum, article 1244 du Code Civil,contactez l'Association Cresus de Brest, l'UDAF de Vannes, ils vous expliqueront comment faire pour saisir le juge de l'exécution (Tribunal d'Instance) à cet effet, courage à vous, bonne journée.

Par Isabelle FORICHON, le 09/10/2009 à 10:03

en effet jeetendra, dans ce cas il s'agit d'une action au tribunal, action un peu complexe qui doit être déclenchée par un huissier...cette dame peut aller en voir un, ils connaissent fort bien ces procédures qui fleurissent ces derniers temps....ou se renseigner à l'association des Usagers de banque qui a édité un guide pratique

Peut être avant d'enclencher une procédure serait-t'il intéressant de vérifier que ce n'est pas prévu contractuellement!

Par cruchon, le 21/08/2013 à 20:22

Mon nom est Roland Cruchon et je vous propose mes services d'octroi de prêt à un taux d'intérêt très abordable au cas ou vous serrez dans le besoin. Mais pour plus de transparence, Tel que vous l'aurez constaté, les prêts financiers entre particuliers se trouvent difficilement sur internet, plus spécifiquement en période de récession.

Dès que vous mettez une petite annonce sur les sites prévus à cet effet vous recevrez de nombreuses propositions ,dont la plupart d'entre elles , ne sont que fraudes visant à vous soutirer de l'argent .

Hélas , certaines personnes mal intentionnées ont trouvé une astuce visant à s'enrichir , tout en dépouillant de pauvres gens de leur argent . Pour cela , faites vraiment attention car ces derniers sont un peu partout. Pour ce qui est du mien, mon prêt est octroyé dans les bonnes et meilleurs conditions selon la législation française, donc notez que vous n'avez rien à m'avancer jusqu'à l'obtention des fonds . Pour toute personne étant dans le besoin , le plaisir serait pour moi de vous lire Bien a vous

Mr Roland cruchon 0644143381 famillecruchon@hotmail.com